

Charte

Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus



Chambre
des indépendants
du patrimoine

Conseils en gestion de patrimoine indépendants

des professionnels qui s'engagent

Modèle de document à remettre au client
lors de la première rencontre

conforme à l'article 335-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers
et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en
assurance



**200 000 familles font confiance
aux 2 000 conseils en gestion de
patrimoine indépendants
agrés par la Chambre des Indépendants
du Patrimoine.**

Cachet du cabinet

Sarl au capital de 23 000 Euros
Siège social : 41 rue du Chablais 74 100, Annemasse - France
Tel : 04 50 95 03 66 – Mail : contact@5starswealth.com
Internet : <http://www.5starswealth.com>
RCS Thonon Les Bains B 438 618 928
Assurance et Garantie Financière RCP n°112.786.342
MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe 92110 Clichy

Statuts réglementés

- Conseiller en investissements financiers, référencé sous le n°A219800 par la Chambre des indépendants du patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Démarchage bancaire et financier n° 1051478562KW, démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants : *123 Venture, Alto Invest, Cortal Consors, OTC Asset Management, Groupe UFG.*
- Courtier en assurance Inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 002 935⁽³⁾. Positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : *Generali Patrimoine, Generali Assurances, Cardif, Vie Plus, Robeco, Fortis, Gaipare, Arcalis, AGF, Skandia, MMA, Aviva.*
- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°T1257 / 74 délivrée par la Préfecture de Haute Savoie. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : *Néant.*

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur les produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires, ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable, puis en second lieu d'informer la commission Arbitrage et discipline de la Chambre des indépendants du patrimoine (10 rue de la Pépinière 75008 Paris). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

(1) www.amf-france.org

(2) www.demarcheurs-financiers.fr

(3) www.orias.fr